

## Rapport du Président

Séance Publique du  
mercredi 9 décembre 2009

### Service instructeur

Service de l'Environnement et de  
l'Agriculture

### Service consulté

6<sup>ème</sup> Commission

N° CG-2009-5-6-3

## BP 2010 – ENVIRONNEMENT NATUREL

Résumé : *Le présent rapport regroupe l'ensemble des interventions de notre collectivité en faveur de la préservation de la biodiversité et de la gestion des milieux naturels ainsi que de l'éducation à l'environnement.*

*Pour mener à bien les actions qui découlent de ces politiques une autorisation de programme de 1.510.000 € et des crédits de paiement de 1.050.000 € seraient nécessaires en investissement pour cette politique, ainsi que 3.207.000 € en crédits de fonctionnement, le montant des recettes attendues étant de 1.500.000 €.*

### **I – C031 : Education à l'Environnement**

**(AP : 200.000 € - CP : 130.000 € - F : 922.000 €)**

Le Haut-Rhin compte une douzaine de structures assurant à titre principal des actions d'éducation à l'environnement, dont 4 sont à ce jour labellisées CINE ; Enjeu Nature à HIRTZFELDEN et l'Observatoire de la Nature de COLMAR sollicitent ce label en 2010, ce qui, à terme, peut porter le nombre de CINE à 6. Les actions réalisées ont un impact important sur les populations notamment scolaires, 70.000 journées-participants étant effectuées par an. Afin de poursuivre une politique volontariste en la matière, l'inscription de 1.052.000 € de crédits serait nécessaire, dont :

- 922.000 € de fonctionnement
- 130.000 € d'investissement

### **Bilan 2009**

- Sous maîtrise d'ouvrage associative, choix de l'architecte, avant projet sommaire (APS), avant projet détaillé (APD) et démarrage des travaux sur la maison éclusière de la Petite Camargue Alsacienne. Le chef de file financier est le Conseil Régional, le Conseil Général apporte au total 120.000 € dans ce projet.

- Réception des travaux au CINE du Rothenbach et inauguration des locaux le 14 juin sous la co-présidence de MM. WEBER et ZELLER. Le maître d'ouvrage est la commune de Wildenstein, le chef de file financier est la Région, le Conseil Général a apporté 130.000 € dans ce projet.
- Réalisation des travaux d'aménagement de la maison forestière du Neuland pour l'hébergement de l'Observatoire de la Nature de Colmar, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Colmarienne. Réception des travaux prévue pour les derniers jours de l'année civile. La part du Conseil Général, en tant que co-financeur à 20% du projet s'élève à 200.000 € lesquels ont été inscrits dans la DACCAHR.
- Dernière année du programme triennal d'Education à l'Environnement 2007-2009.
- Choix de l'architecte et établissement de l'APS pour la réhabilitation de la maison éclusière d'HIRTZFELDEN. Démarrage des travaux début 2010. Il est rappelé que la propriété foncière et immobilière est départementale, de même que la maîtrise d'ouvrage. La maîtrise d'oeuvre étant assurée par la D.A.R.
- Au titre de la convention de partenariat Haut-Rhin/Bas-Rhin en matière de communication et de sensibilisation à l'environnement, l'année 2009 a permis la diffusion de la plaquette « Vergers » et de la plaquette « Hamster » et, en fin d'année le tirage de la plaquette « Castor ». Par ailleurs, les affiches produites (en création ou retraitage) sont : « Le Ried disparaît », « La mare », « Le verger traditionnel ».

#### **Actions 2010 :**

##### En investissement :

L'année 2010 est marquée par la montée en puissance du projet de réhabilitation d'HIRTZFELDEN ; l'engagement financier correspondant n'apparaît pas dans ce rapport du fait de son inscription sur les crédits de la D.A.R. L'année 2010, hormis ce projet, marque une pause dans l'effort d'investissement de notre collectivité sur ce programme et une limitation des dépenses aux programmes engagés précédemment. Pour le programme d'investissement 2010, il est proposé d'ouvrir une nouvelle AP de 200.000 € et d'inscrire 130.000 € en crédits de paiement pour le soutien aux divers investissements matériels effectués par les structures d'éducation à l'environnement.

##### En fonctionnement :

Pour le fonctionnement 2010, il est proposé l'inscription de 872.000 €, qui incluent principalement :

- L'aide au fonctionnement des CINE (maintien du plafond de 78.200 €/an) et des autres structures participant au programme d'éducation à l'environnement dont les fermes pédagogiques de BURNHAUPT-LE-HAUT et BOUXWILLER qui reprennent leurs activités après respectivement un déménagement et une restructuration associative. Les dotations correspondantes se situent au total à environ 605.000 €, d'autres demandes ponctuelles étant ensuite traitées en cours d'année.
- L'aide au fonctionnement de l'Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace (ARIENA) en tant que tête de réseau mandatée par les collectivités pour un montant qui devrait rester au niveau sur la dotation antérieure, soit 145.500 €.

Pour le programme commun Haut-Rhin/Bas-Rhin de communication pédagogique sur l'environnement (cité plus haut) un crédit global de 50.000 € est à prévoir.

La répartition détaillée de ces crédits sera examinée par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie avant d'être soumise à la Commission Permanente pour décision et attribution.

## **II – C032 : Soutien à la vie associative et aux collectivités** **(AP : 160.000 - CP : 200.000 € - F : 1.970.000 €)**

Diverses collectivités et associations présentent des demandes de subvention relatives à des actions en faveur de la protection de la nature et des paysages. Le monde associatif ainsi que la Brigade Verte et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) représentent des partenaires du Conseil Général pour la mise en œuvre et le suivi d'actions d'intérêt collectif dans le domaine de la protection de la nature.

Les deux syndicats entrent, en 2010, dans une période de mutation : le PNRBV du fait de la finalisation de son projet de nouvelle charte 2010-2022 et la Brigade Verte dans le cadre de l'évolution statutaire projetée.

Comme les années passées, pratiquement toutes les aides accordées sont encadrées par des conventions annuelles ou pluriannuelles, assorties de contrats d'objectifs spécifiques et de critères d'évaluation des actions engagées.

Il vous est proposé d'inscrire un montant de 2.170.000 € pour soutenir les actions présentées par les associations et les collectivités, dont :

- 1.970.000 € en fonctionnement
- 200.000 € en investissement

A l'instar du programme précédent, l'enveloppe de fonctionnement est stable par rapport à l'an passé, malgré des progressions conventionnelles de la Brigade Verte et du PNRBV.

L'enveloppe consacrée à l'investissement est également stable. Il est précisé que les investissements programmés en 2009 pour la construction de la SPA de COLMAR ont été reportés sine die du fait d'une divergence entre le maître d'ouvrage et l'association future exploitante et ne seront, par conséquent, pas reportés en 2010.

### **Bilan 2009**

- Poursuite de la réfection des locaux de la SPA de MULHOUSE.
- Poursuite de la restauration des anciens milieux rhénans de la Petite Camargue Alsacienne.
- Suspension des travaux et études de la Communauté d'Agglomération de Colmar, dans le cadre de la reconstruction de la SPA de COLMAR.
- Mutation statutaire et fonctionnelle de la Brigade Verte en cours. Les propositions formulées par le Conseil Général ont été examinées favorablement par les instances dirigeantes du Syndicat. L'année 2010 devrait être consacrée aux modifications statutaires correspondantes.
- Charte 2010-2022 du PNRBV : cette dernière devrait être soumise au vote des diverses collectivités membres en fin d'année 2009. La concertation avec notre collectivité a été matérialisée, après des échanges techniques, par une rencontre des élus intéressés le 14 septembre dernier. Elle a permis de préciser nos attentes pour que le PNRBV travaille plus étroitement avec les collectivités afin qu'il trouve la place

qui doit être la sienne dans l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement.

### **II.1. Les associations et communes/Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (CP 190.000 € - F 362.300 €)**

L'enveloppe de fonctionnement s'élève à 359.300 € pour les associations et 3.000 € pour les cotisations à verser à diverses associations dont nous sommes membres, notamment l'Association Nationale des Commissions Locales d'Information (ANCLI), le Pan European Forest Certification (PEFC), APRECIAL. Cette enveloppe de fonctionnement est stable par rapport à 2009.

Les crédits proposés pour l'investissement sont de 190.000 €, en forte diminution du fait du gel du projet « nouvelle SPA de Colmar et environs ». Leur répartition sera examinée par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie avant d'être soumise à la Commission Permanente pour décision et attribution. A titre indicatif 17 associations ont été aidées en 2009. Les principales associations ayant été soutenues en 2009 sont la petite Camargue Alsacienne (51.800 €), Saumon Rhin (40.000 €) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (31.818 €) ; l'association ayant obtenu le plus fort soutien est l'APRECIAL (subvention de fonctionnement de 94.970 €, aides pour l'organisation d'une manifestation, aides en nature).

### **II.2. Les syndicats mixtes (CP 10.000 € - F 1.600.000 €)**

L'enveloppe relative à d'éventuels investissements s'élève à 10.000 € et celle de fonctionnement à 1.600.000 €.

#### **La Brigade Verte**

La subvention accordée au syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux sera au maximum de 1.440.000 €, le chiffre exact sera déterminé dès que l'indice INSEE 2009 du coût de la vie sera fixé, conformément à nos accords avec cette structure.

L'audit organisationnel et financier de la Brigade Verte lancé en 2007 a débouché en 2009 sur des propositions opérationnelles formulées par un comité de pilotage présidé par M. Michel HABIG. Elles ont été présentées au Président et aux Vice-présidents de la Brigade Verte qui approuvent globalement les évolutions statutaires et managériales proposées. L'année 2010 devrait être l'année de l'adoption de ces mesures statutaires et fonctionnelles par le Comité Syndical.

#### **Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV)**

Le syndicat mixte du PNRBV, dont notre collectivité est membre, achève actuellement la révision de sa charte. Il intervient dans l'aménagement de l'espace, la gestion des paysages, la préservation et la sensibilisation aux patrimoines naturel et culturel, le développement local et touristique, ainsi que la promotion des activités se déroulant sur son territoire.

La contribution du Conseil Général, fixée par les statuts du Parc, est liée à l'évolution du coût de la vie et à la revalorisation de la contribution des communes.

Pour notre collectivité, l'enveloppe ainsi définie représente une contribution maximale de 160.000 €, le chiffre exact sera arrêté dès que l'indice INSEE 2009 du coût de la vie sera fixé, conformément à nos accords avec cette structure.

### **II.3. Le Conservatoire Botanique Régional (CBR) (F 7.700 €)**

La création du CBR a été actée au BP 2006, en même temps que les principes de la contribution du Département à cet organisme.

Pour mémoire :

- en investissement, attribution d'un montant équivalent à l'aide du Conseil Général du Bas-Rhin, soit au maximum 55.000 €.
- en fonctionnement, notre participation a été limitée dans un premier temps au financement d'actions spécifiques, plafonnée à 8.000 €/an dès lors que le CBR aura été mis en fonctionnement.

Ce conservatoire n'a pas encore vu le jour, faute de signature des statuts du GIP au niveau ministériel. Dans l'attente de sa création, 7.700 € seront à nouveau inscrits en faveur de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace pour la poursuite du soutien au fonctionnement du conservatoire botanique de MULHOUSE, préfiguration du CBR.

### **III – C033 : La préservation du patrimoine naturel**

**(AP : 1.150.000 € - CP : 720.000 € - F : 315.000 € - R : 1.500.000 €)**

Cette rubrique regroupe l'ensemble des actions menées et/ou soutenues par le Département en faveur de la gestion et de la préservation des milieux naturels remarquables mais également dits ordinaires ; il s'agit notamment de la politique des espaces naturels sensibles (ENS), des acquisitions de sites naturels (305.000 €) et des travaux d'entretien ou de renaturation (200.000 €), du partenariat avec le Conservatoire des Sites Alsaciens (300.000 €), ainsi que des opérations menées en faveur du patrimoine arboré : plantations de haies, de vergers, opération « des arbres pour la Sainte Catherine » (155.000 €).

Il vous est proposé de répartir les crédits départementaux consacrés à la politique de préservation du patrimoine naturel haut-rhinois de la manière suivante en 2010 :

- 1.150.000 € en AP
- 720.000 € en CP pour l'investissement
- 315.000 € en fonctionnement
- 1.500.000 € en recettes

#### **Bilan 2009**

- Dans le cadre de la politique de préservation des espaces naturels sensibles (ENS), le Département a poursuivi les opérations foncières notamment sur le site de la Petite Camargue Alsacienne (ROSENAU) et sur d'autres zones humides remarquables du département (BRUEBACH, CERNAY et BISEL) pour un montant de dépenses 68.857 €. Les Communes de WILDENSTEIN et de WITTERSDORF ont bénéficié d'une aide financière du Conseil Général (montant total : 680 €) pour leurs opérations foncières mises en oeuvres au titre des ENS dans le cadre des GERPLAN.
- La recette relative à la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) instaurée au début de l'année 2007 s'élève pour les 8 premiers mois de l'année 2009 à 1.097.358 € ; la recette mensuelle moyenne étant de l'ordre de 130.000 €, la TDENS devrait rapporter environ 1.560.000 € au Département en 2009.
- Le suivi de la gestion des espaces naturels départementaux a été assuré par les agents du SEA en liaison avec les différents gestionnaires et intervenants : Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), Office National des Forêts (ONF), Association Départementale d'Entraide et d'Insertion Sociale (ADEIS). La dernière tranche de réhabilitation des digues et ouvrages hydrauliques des étangs départementaux d'Altenach et Saint Ulrich a été achevée. Le site de la cascade du Heidenbad (WILDENSTEIN) a été sécurisé suite à la chute de plusieurs arbres.

- Dans le cadre de la soumission au régime forestier des forêts départementales de la vallée de la Doller, du Hohlandsbourg et du Schrankenfels, le SEA assure également le suivi et/ou l'élaboration en cours du plan d'aménagement de ces forêts par l'ONF ; les travaux réalisés sur ces 3 massifs forestiers se sont élevés à 31.000 € en 2009.
- Dans le cadre de l'opération Sainte-Catherine, 4.500 arbres fruitiers hautes tiges (100.000 €) ont été distribués aux particuliers et aux écoles ainsi qu'aux communes engagées dans l'opération « Vivent les vergers » en lien avec la démarche GERPLAN. A travers cette dernière, les actions menées en 2009 ont porté sur la poursuite des inventaires vergers, l'achat groupé de fruitiers haute tige, la remise en état de vergers et la modernisation d'ateliers de transformation de fruits pour un coût total de 22.580 € dont 11.290 € d'aide du Département.

### **III.1. Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CP : 25.000 € - F : 275.000 €)**

Le Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA), partenaire du Conseil Général et dont notre collectivité est membre statutaire, assure un rôle de gestion patrimoniale des milieux naturels. La subvention départementale contribue aux actions suivantes :

- Gestion d'un réseau d'espaces naturels remarquables (entretien des sites, suivi scientifique, plans de gestion), location de terrains, fonctionnement (postes de techniciens et de secrétariat, poste FONJEP - Fonds de coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire). L'évolution régulière des montants sollicités est liée au financement des postes mais aussi à l'accroissement des surfaces gérées par l'association (645,8 ha à ce jour dans le Haut-Rhin). Les montants alloués seront déterminés lors des discussions pour la nouvelle convention cadre triennale (2010-2012) de partenariat et de la convention annuelle correspondante pour l'exercice 2010 en Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie, avant soumission au vote de la Commission Permanente.
- Travaux spécifiques : renaturation de milieux, aménagements pour l'accueil du public... Ces actions nécessiteront l'inscription de crédits de paiement constants par rapport à 2008 et estimés à 25.000 €.

### **III.2. Les espaces naturels remarquables (ENS) (CP : 540.000 €)**

Les actions relatives aux espaces naturels remarquables correspondent à :

- **Création des zones de préemption et acquisitions de terrains** ; les crédits de paiement prévus pour ces actions sont de 340.000 € pour 2010, dont 5.000 € pour les frais d'insertion dans la presse et 30.000 € au titre des subventions en faveur des communes qui acquièrent des terrains au sein de périmètre Espaces Naturels Sensibles (ENS) dans le cadre d'un GERPLAN. L'inscription de crédits de paiement complémentaires pourra faire l'objet d'un examen lors de la DM1 en fonction des opportunités d'acquisition.
- Il vous est proposé un classement au titre des espaces naturels sensibles de plusieurs terrains anciennement acquis par le Département, regroupés en une trentaine de sites d'une surface totale d'environ 516 ha. La liste de ces sites et la carte correspondante sont annexés au présent rapport. Un tel classement permettra de disposer d'un statut unique pour l'ensemble du patrimoine départemental à vocation strictement « nature » et de pouvoir mobiliser les recettes de la taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) pour en assurer leur renaturation et/ou leur gestion.

- **Travaux de restauration écologique, gestion courante, délimitation des terrains, mise en place d'infrastructures pour l'accueil du public et collecte de données complémentaires sur les espaces naturels propriétés du Département :** 200.000 € de CP sont prévus pour ces travaux. Ces crédits seront notamment consacrés à la poursuite des opérations de réhabilitation écologique du site des étangs d'ALTENACH et de SAINT ULRICH, du réaménagement du sentier de découverte du See d'URBES, de canalisation de la fréquentation sur les sites de SCHWEIGHOUSE, BURNHAUPT LE HAUT et d'AMMERSCHWIHR, ainsi que de renaturation sur les sites de CERNAY, TAGOLSHEIM, ROUFFACH, WESTHALTEN, ORSCHWIHR et WILDENSTEIN. Des travaux seront également programmés dans les forêts départementales (Schrankenfels, Hohlandsbourg, haute vallée de la Doller) afin de sécuriser les voies fréquentées par le public, assurer la lutte contre les scolytes et diversifier les milieux forestiers.
- La démolition, le tri et l'évacuation des déchets relatifs aux bâtiments délabrés situés dans l'espace naturel sensible de METZERL (ancien centre de vacances La Vogesia) seront réalisés en 2010.

Le Département, propriétaire de milieux naturels boisés ou forestiers, peut être amené à vendre du bois en lien avec des travaux sylvicoles ou de sécurisation. Le prix de vente sera calculé sur la base des volumes estimés par les hommes de l'art et de la valeur du bois de l'année en cours. La recette correspondante sera estimée sur la base des travaux réalisés ou programmés au courant de l'année 2010.

### **III.3. Valorisation du patrimoine arboré hors milieux forestiers (CP : 155.000 € - F 10.000 €)**

Depuis 1986, le Conseil Général mène des actions concrètes pour la valorisation du patrimoine arboré et du paysage rural, dans le souci de préserver l'environnement et les paysages caractéristiques du Haut-Rhin.

#### ***Opération « Sainte Catherine »***

Cette opération à destination du grand public, initiée en 2001 et reconduite chaque année depuis lors compte tenu du vif succès rencontré, est venue conforter cette politique.

Depuis 9 ans, 31.000 fruitiers hautes tiges ont ainsi été distribués, avec en 2009, 4.400 pommiers et 100 amandiers.

Il est néanmoins proposé de réduire à 3.000 le nombre d'arbres à distribuer chaque année dont 2/3 de fruitiers hautes tiges et 1/3 d'arbres et arbustes d'essences locales.

Ainsi, il est envisagé de lancer pour les deux années à venir un marché portant sur 6.000 arbres dont les variétés seront à déterminer.

Le coût annuel de cette opération est estimé à environ 70.000 € TTC dont 5.000 € pour la fourniture d'arbres fruitiers dans le cadre des opérations « Vivent les vergers » en lien avec les GERPLAN.

#### ***Patrimoine arboré***

Depuis 2008, le Département participe également à l'entretien des plantations, arborées et arbustives, qu'il a subventionné après remembrement ; cette action vient compléter celles soutenues pour la valorisation du paysage rural (plantation d'arbres, maintien de haies et de bosquets, vergers écoles, patrimoine arboré remarquable...).

L'inscription de 85.000 € (dont 45.800 € pour solder des opérations des années antérieures) en investissement et de 10.000 € en fonctionnement serait nécessaire pour les actions décrites ci-dessus.

Le guide des arbres remarquables paru en 2006 a rencontré un vif succès et est à ce jour en voie d'épuisement. Il est également disponible sur le site Internet SIG (Infogeo 68). La

prochaine version, largement enrichie, paraîtra en 2010. Comme pour la version précédente, l'ONF est associé à sa réalisation.

Au total, les besoins de crédits s'élèveraient à 155.000 € de CP pour l'investissement et à 10.000 € pour le fonctionnement.

#### **III.4. La réalisation d'études d'aide à la décision (F 30.000 €)**

Il conviendrait d'inscrire pour 2009 un crédit de 30.000 € destiné à la réalisation d'études qui contribuent à l'amélioration des actions menées et/ou soutenues par le Département. Ces études permettent également de faire le bilan de nos opérations

---

#### **En conclusion, je vous propose :**

- D'ouvrir une nouvelle autorisation de programme de 200.000 € pour le programme d'éducation à l'environnement et d'inscrire un crédit de 130.000 € au titre des investissements et de 922.000 € au titre du fonctionnement, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1.
- D'ouvrir une nouvelle autorisation de programme de 160.000 € pour le soutien à la vie associative et aux collectivités et d'inscrire un crédit de 200.000 € au titre des investissements et de 1.970.000 € au titre du fonctionnement, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1.
- De donner délégation à la Commission Permanente pour l'attribution aux différents bénéficiaires des crédits en faveur de l'éducation à l'environnement et du soutien à la vie associative et aux collectivités sur avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie.
- De donner délégation à la Commission Permanente pour valider les diverses conventions de partenariat et de m'autoriser à les signer.
- D'ouvrir, pour la préservation du patrimoine naturel, une autorisation de programme globale de 1.150.000 € et d'inscrire un crédit de 720.000 € au titre des investissements, de 315.000 € au titre du fonctionnement et 1.500.000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1.
- De donner un avis favorable à la réalisation d'un marché, couvrant les années 2010 et 2011, pour la commande des arbres de l'opération « des arbres pour la Sainte Catherine ».
- D'ouvrir une ligne de recette pour la vente de bois en lien avec des travaux sylvicoles ou de sécurisation sur des terrains départementaux.



- De prévoir, le cas échéant, une inscription de crédits supplémentaires en DM1 pour :
  - la poursuite du programme d'acquisitions foncières,
  - les travaux liés au projet de Conservatoire Botanique Régional, le cas échéant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

## BP 2010

## RAPPORT ENVIRONNEMENT NATUREL

## ANNEXE FINANCIERE

Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP	
204	2042	738	C231		Education à l'Environnement (Associations)	80 000,00 €	
204	20414	738	C231		Education à l'Environnement (communes et structures communales)	50 000,00 €	
<b>AP</b>						<b>200 000,00</b>	
						<b>TOTAL C031</b>	<b>130 000,00 €</b>

Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP	
204	20414	738	C232		Soutien à la vie associative (communes et structures communales)	100 000,00 €	
204	2042	738	C232		Soutien à la vie associative (droit privé)	90 000,00 €	
204	20415	738	C232		Soutien à la vie associative (SM)	10 000,00 €	
<b>AP</b>						<b>160 000,00</b>	
						<b>TOTAL C032</b>	<b>200 000,00 €</b>

Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP	
20	2033	738	C133		Frais d'insertion	5 000,00 €	
21	2118	738	C133		Acquisition foncières	305 000,00 €	
21	2121	738	C133		Acquisition des arbres Ste Catherine	70 000,00 €	
21	2128	738	C133		TX de valorisation des propriétés DPT68	200 000,00 €	
204	20414	738	C233		Subv.acquisition foncières communes et structures intercommunales	30 000,00 €	
204	20414	738	C233		Valorisation Patrimoine arboré (communes et structures intercommunales)	70 000,00 €	
204	2042	738	C233		Valorisation Patrimoine arboré (personnes de droit privé)	15 000,00 €	
204	2042	738	C233	C03	CSA TX sur terrains non DPT droit privé	25 000,00 €	
<b>AP</b>						<b>1 150 000,00</b>	
						<b>TOTAL C033</b>	<b>720 000,00 €</b>

**Total général Investissement du C03**

**1 050 000,00 €**

Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
65	6574	738	C731		Education à l'Environnement (Associations)	822 000,00 €
65	65734	738	C731		Education à l'Environnement (communes et structures communales)	50 000,00 €
						<b>872 000,00 €</b>
011	6238	738	C631	C03	Actions de Communication	50 000,00 €
						<b>50 000,00 €</b>
<b>TOTAL CO3 (C031)</b>						<b>922 000,00 €</b>

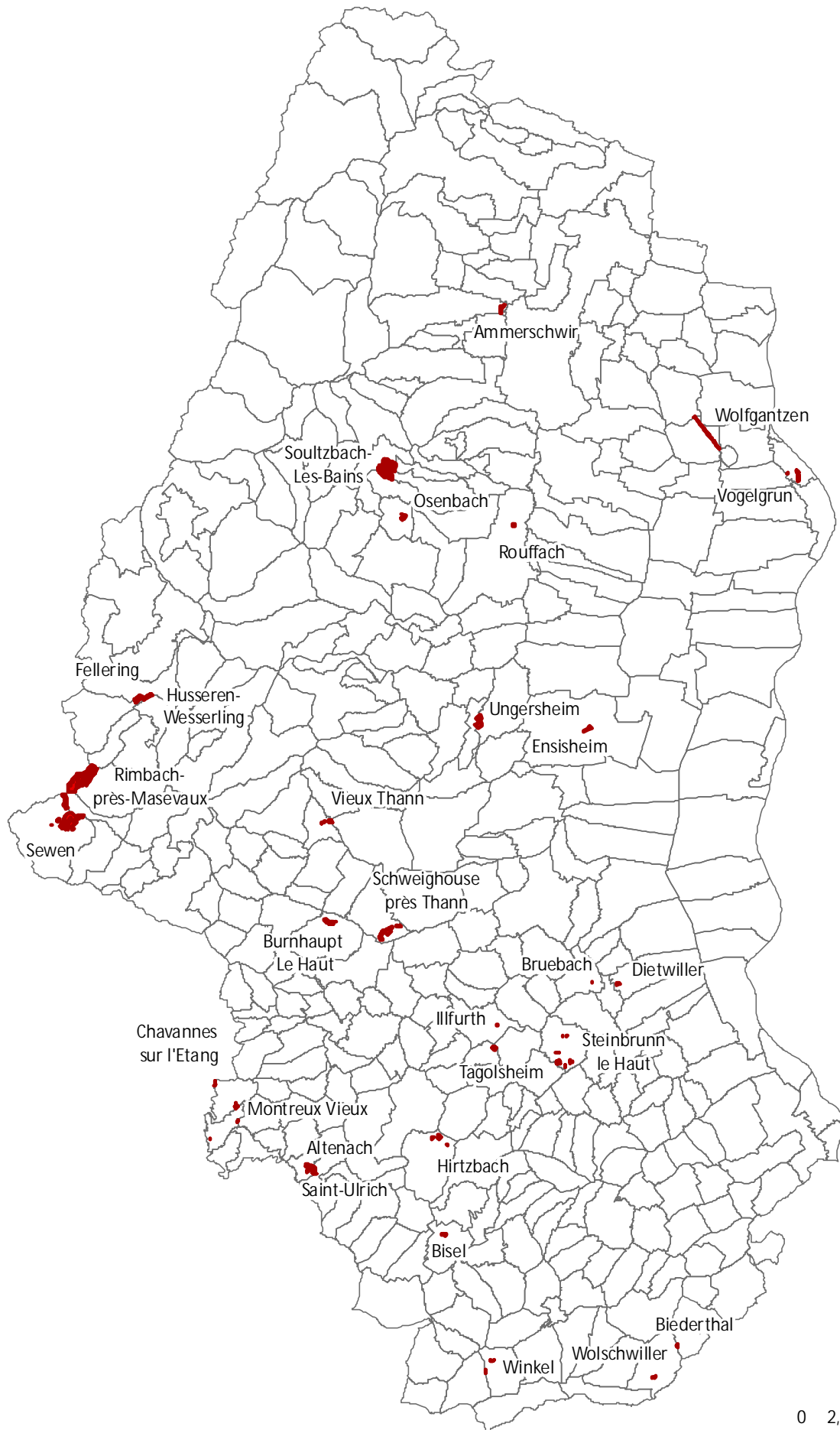
Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
65	6574	738	C732		Soutien à la vie associative (Associations)	359 300,00 €
65	65734	738	C732		Soutien à la vie associative (communes et structures communales)	7 700,00 €
65	6561	738	C732		Soutien à la vie associative (SM)	1 600 000,00 €
						<b>1 967 000,00 €</b>
011	6281	738	C632	C03	Concours divers et cotisations	3 000,00 €
						<b>3 000,00 €</b>
<b>TOTAL CO3 (C032)</b>						<b>1 970 000,00 €</b>


Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
65	6574	738	C733		CSA (poste, gestion, location, fonjep)	275 000,00 €
65	6574	738	C733		Aides pour entretiens haies( Privé)	5 000,00 €
65	65734	738	C733		Aides pour entretiens haies (Communes et structures communales)	5 000,00 €
						<b>285 000,00 €</b>
011	617	738	C633	C03	Études	30 000,00 €
						<b>30 000,00 €</b>
<b>TOTAL CO3 (C033)</b>						<b>315 000,00 €</b>

**Total général fonctionnement du C03 3 207 000,00 €**

Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant recette
73	7323	738	C03	C03	Taxe départementale sur les ENS	1 500 000,00 €

# Projet de classement au titre des Espaces Naturels Sensibles



 Propriétés départementales

0 2,5 5 10  
km

## Espaces Naturels Sensibles - Propriétés du Département du Haut-Rhin

26/10/2009

	<b>Commune</b>	<b>Dénomination du site</b>	<b>Section et parcelles</b>	<b>Surface (are)</b>
1	ALTENACH	Etangs	section 8 parcelles 7, 15, 27, 35	<b>1263,02</b>
2	AMMERSCHWIHR	Berges de la Fecht	section 10 parcelles 318 et 46	<b>399,50</b>
3	BIEDERTHAL	Vallon de la Birsig	section B parcelle 1	<b>16,19</b>
4	BISEL	Etangs	section 7 parcelles 97 et 101	<b>282,86</b>
5	BRUEBACH	Vallon humide	section 10 parcelle 52	<b>7,42</b>
6	BURNHAUPT LE HAUT	Zone inondable du Biberbach	section 29 parcelles 81, 86, 87, 159, 161 et 162 section 30 parcelles 64, 66, 67, 69 à 77, 79, 80, 82, 84 à 87, 89 à 91 et 95 section 32 parcelle 1, 2 et 175 section 40 parcelle 66 section 27 parcelle 44	<b>749,11</b>
7	CHAVANNES SUR L'ETANG	Zones humides Pont Escarcet & Goutte Guenot	section 6 parcelles 86, 177 à 180 section 8 parcelles 57, 106, 107 et 110	<b>498,76</b>
8	DIETWILLER	Zone humide du Brubacherbaechlein	section 24 parcelles 150 et 151	<b>194,93</b>
9	ENSISHEIM	Roselière des Octrois	section 54 parcelle 74	<b>454,27</b>
10	FELLERING	Zone humide du See	section 7 parcelles 171, 173, 174 et 499 8 parcelles 109, 110 et 114	<b>1518,41</b>
11	HIRTZBACH	Zone inondable de l'III	section 2 parcelle 316 section 25 parcelles 11 et 83	<b>497,20</b>
12	HUSSEREN WESSERLING	Zone humide du See	section A parcelles 1575 et 1576	<b>89,03</b>
13	ILLFURTH	Prairie sèche du Blutzenberg	section 13 parcelle 279	<b>17,76</b>
14	MONTREUX VIEUX	Zones humides du Champs du Pommier et de La Source	section 2 parcelle 86 section 4 parcelle 47	<b>66,69</b>
15	OSENBACH	Pelouses sèches et boisements du Bickenberg	section 63 parcelles 37, 44, 45, 48, 49, 52, 56, 57 6 parcelles 17, 18, 20, 26, 34	<b>155,19</b>
16	RIMBACH PRES MASEVAUX	Forêt et lacs	section A parcelles 15, 16, 17, 19, 20, 1330, 1391, 1392	<b>15978,68</b>
17	ROUFFACH	Prairie du Herrlesheimer Pfad	section 39 parcelle 208	<b>236,47</b>
18	SAINT ULRICH	Etangs	section 9 parcelles 2 et 132	<b>463,46</b>
19	SCHWEIGHOUSE PRES THANN	Lit majeur de la Doller	section 49 parcelles 33, 116 à 119 50 parcelles 3, 4, 5 et 47	<b>2598,72</b>
20	SEWEN	Berges et tourbière du lac de Sewen	section A parcelles 124, 127, 130, 172, 174, 179, 183, 221, 222, 235, 237, 260, 356 et 449	<b>199,83</b>
21	SEWEN	Massif forestier du Neuberg et Obereb Gratzen	section A parcelles 25, 85 à 87, 95, 105, 107, 109, 111, 114, 116, 117, 118, 132, 134, 136, 154 et 370	<b>9531,86</b>
22	SOULTZBACH LES BAINS	Forêt du Schrankenfels-Laubeck	section B parcelles 177 à 191, 193 et 194	<b>11054,14</b>
23	STEINBRUNN LE HAUT	Zone humide Zwischen dem Holtz et boisements	section 3 parcelle 42 section 16 parcelle 349 section 25 parcelles 190, 197 et 222 section 26 parcelles 8, 43, 44, 46, 47, 54, 57 et 258 section 32 parcelles 44 et 45	<b>219,16</b>
24	TAGOLSHEIM	Carrière du Stocketen	section 5 parcelles 89 à 93, 178 et 181	<b>458,66</b>
25	UNGERSHEIM	Zone humide de l'Entenbad-Kaëlblisacker	section 12 parcelle 13 section 13 parcelles 23, 24 et 25	<b>2169,05</b>
26	VIEUX THANN	Zone alluviale de la Thur et canal	section 9 parcelles 437, 441, 442, 445, 469, 470 et 472 section 21 parcelle 19	<b>156,10</b>
27	VOGELGRUN	Roselière du Rothgern et ripisylve du Giessen	section 11 parcelles 59, 61, 62 et 64 section 20 parcelles 20, 21 et 46	<b>529,38</b>
28	WINKEL	Prairie à trolles et prairie du Saumatten	section 4 parcelles 100 et 187	<b>58,06</b>
29	WOLFGANTZEN	Canal Vauban	section 26 parcelle 40 section 27 parcelle 154 section 30 parcelle 27	<b>1567,15</b>
30	WOLSCHWILLER	Vallon de la Birsig et Bergmatten	section 18 parcelle 171 section 21 parcelles 24 et 29	<b>168,44</b>

# Espaces Naturels Sensibles - Propriétés du Département du Haut-Rhin

26/10/2009

---

Surface totale	<b>51599,50</b>
----------------	-----------------